

Image not found or type unknown



Paielement d'indemnités accordés par ta

Par **lascaux_old**, le **14/08/2007** à **07:03**

Bonjour,

Le tribunal d'appel a confirmé un jugement de première instance.

La parti adverse a été condamné à payer à notre SCI 90 000 € de dommage.

Le jugement papier ne sera envoyé que dans un mois au deux partis (vacances).

La personne va probablement organiser son insolvabilité pendant ce temps.

Que faire ??

Si il passe ses biens immobiliers en société, l'huissier pourra t'il faire quelque chose ??

Merci de votre réponse.

Cordialement.

JJ L